

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la fête de l'Andelle, organisée le dimanche 23 juillet 2023,
- Vu la nécessité de réglementer le stationnement afin de préserver la sécurité,

N°2023-102

Objet :

Fête de l'Andelle

Dimanche 23 juillet 2023

Parking de la piscine

ARRETE :

Article I :

Le stationnement sur le parking de la piscine, situé avenue Olivier de Montalent, sera interdit à partir du mercredi 19 juillet à 20h jusqu'au dimanche 23 juillet 2023 à 23h.

Article II :

La signalisation sera matérialisée par la pose de panneaux de sécurité réglementaires.

Toutes les mesures de sécurité seront prises afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Article III :

Monsieur l'agent de surveillance de la voie publique, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Forges les Eaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-les-Eaux, le 05 juin 2023

Christine LESUEUR
Maire de Forges les Eaux

